



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2025/02/024

Fonction publique – titulaires et stagiaires de la F.P.T

OBJET : Modification du temps de travail de sept emplois permanents inférieur à 10% du temps de travail initial de l'emploi

Séance du 10 février 2025

Date de convocation : 4 février 2025

Membres en exercice : 33

26 présents – 33 votants

Le quorum est atteint.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents : Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON.

Absents ayant donné procuration :

Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Katy GUYOT

Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Jean DENAT

Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Annick CHOPARD

Jean-Paul BERTRAND a donné procuration à Benjamin ROUVIERE

Sandrine RIOS a donné procuration à René GIMENEZ

Jean-Pierre GUSAÏ a donné procuration à Serge GARNIER

Agnès AUGUSTE a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Alexandre BRIGNACCA a été élu à l'unanimité par 33 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE (2), Florinda RACE, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ (2), Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON).

RAPPORTEUR : M. Jean DENAT, maire

EXPOSE :

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L. 313-1 et L. 542-3,

VU le tableau des effectifs,

Considérant qu'en raison des nécessités de service du centre de loisirs de la commune de Vauvert, 7 emplois permanents à temps non complet de 33 heures hebdomadaires, seront modifiés pour un passage à temps complet soit 35 heures hebdomadaires.

Le Maire propose à l'assemblée :
D'approuver la modification de :

- La quotité de temps de travail hebdomadaire de 4 emplois permanents d'adjoint d'animation à temps non complet de 33 heures hebdomadaires sont modifiés à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2025,
- La quotité de temps de travail hebdomadaire de 1 emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 33 heures hebdomadaires sont modifiés à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2025,
- La quotité de temps de travail hebdomadaire de 2 emplois permanents d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 33 heures hebdomadaires sont modifiés à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2025,
- Les 7 emplois à 33 heures seront supprimés à cette même date.

PROPOSITION : Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- D'adopter cette proposition
- De modifier ainsi le tableau des emplois
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE (2), Florinda RACE, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ (2), Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON).

POUR EXTRAIT CONFORME

Le maire,



Jean DENAT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
La directrice générale des services,
Yolande Cavalier

